

Règlement Intérieur

Championnats Jeunes de Seine-et-Marne

d'Échecs U8, U10

organisés par le club d'Échecs de B.C.R & G.S.C.A.P

Article 1 : Organisation

Le club d'Échecs de B.C.R & G.S.C.A.P , représenté par Othone VIRAPHAN, organise au nom du Comité Seine-et-Marnais du Jeu d'Échecs (CSMJÉ) les Championnats Jeunes U8, U10 de Seine-et-Marne le samedi 2 décembre 2023.

Les 2 tournois U8, U10 sont réservés aux joueurs et joueuses licenciés dans un club de Seine-et-Marne. Conformément aux règlements des Championnats de France Jeunes, au début du tournoi, seront pris en compte pour le classement aux Championnats de Seine-et-Marne et pour la qualification aux Championnats de la Ligue Île-de-France.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er octobre 2023.

Article 3 : Homologations et Appariements

Les tournois des Championnats de Seine-et-Marne U8, U10 sont homologués FIDE sous les numéros respectivement 61075 et 61076 et seront pris en compte pour le classement FIDE Rapide de janvier 2024. Ils se jouent en 7 rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.7) se font au Système Suisse.

Article 4 : Cadence

La cadence est de 15 minutes + 5 secondes par coup pour toute la partie.

Article 5 : Inscription

L'inscription est de 13.00€ (10.00€ groupe). Pas d'inscription le jour même.

Seul les joueurs U8 et U10 inscrits dans un club de Seine-et-Marne titulaires d'une licence B ou A peuvent s'inscrire.

Article 6 : Accueil, pointage, horaires des rondes

A titre indicatif les horaires sont les suivants :

09h00 - 09h50 : Pointage	10h00 - 10h50 : R1
11h00 - 11h50 : R2	12h00 - 13h00 : Pause repas
13h00 - 13h50 : R3	14h00 - 14h50 : R4
15h00 - 15h50 : R5	16h00 - 16h50 : R6
17h00 - 17h50 : R7	18h30 : Remise des récompenses

Article 7 : Commission d'Appel

La liste des membres pour la Commission d'Appel sera affichée après la ronde 1. _____

Article 8 : Classement et récompenses

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre : le Buchholz Tronqué, le Buchholz, puis la Performance. Le classement qualificatif est attribué selon la place sur la grille américaine finale (pas de départage sur l'échiquier).

Récompenses : Coupe pour les 3 premiers du tournoi dans chaque catégorie mixte et féminine. A l'issue du tournoi et avant la remise des récompenses une joueuse peut choisir sa catégorie mixte ou féminine, les récompenses ne sont pas cumulables.

Article 9 : Qualification au championnat régional

Pour être qualifié au championnat régional, les joueurs et joueuses devront réaliser au minimum 4 points.

En cas d'effectifs insuffisants pour chaque sexe, les 6 premiers plus les éventuels ex-aequo seront qualifiés.

En tout état de cause, le compétiteur doit à minima marquer 1 point sur l'échiquier. Un point d'exempt ne compte pas dans ce cas de figure.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitre principal des 2 tournois est Louis Leclerc - Arbitre Fédéral Open 1.

Article 11 : Comportement des joueurs

Les téléphones ainsi que tout autre moyen électronique doivent être rangés, en position éteinte. A défaut, l'arbitre peut déclarer la perte de la partie.

Il est strictement interdit d'utiliser un logiciel d'Échecs (ainsi que les téléphones portables) pendant les parties dans l'enceinte du tournoi (zone de jeu, coursives, toilettes, buvette). Cette obligation est valable aussi bien pour les joueurs que pour les accompagnateurs et spectateurs sous peine d'exclusion du tournoi.

Analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu.

Il est également interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du bâtiment.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi

formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné par l'arbitre.

Article 12 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

A l'issue de la dernière ronde, le vainqueur de la partie ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit également rapporter la pendule à l'organisation.

Article 13 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 15 minutes après le début de la ronde.

Si un deuxième forfait est constaté dans le tournoi, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 14

L'inscription aux « Championnats de Seine-et-Marne Jeunes U8, U10 » implique l'acceptation :

- du présent Règlement Intérieur
- de la Charte du Joueur d'Échecs (affichée dans la salle).

L'organisateur

Othone VIRAPHAN
Représentant de B.C.R & G.S.C.A.P

L'arbitre

Leclerc Louis